



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-GENEST
DU 5 FEVRIER 2013**

L'an deux mil treize, le cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genest, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAIRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 7

Mme Gabbero L., Mrs. Maire P., Bernard J-P., Leroy C., Prigent D., Jaillet P., Chicois D.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Farsat M.T. à M. Jaillet P., Bazzo R. à M. Prigent D., M. Raymond G à M. Chicois D.

Secrétaire de séance : Mme Gabbero L.

Date de la convocation : 29 janvier 2013

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2012 à l'unanimité.

Objet : Monsieur Le Maire explique que la partie neuve de la mairie sera attenante à la propriété de M. Moutot. Les travaux d'implantation vont nécessiter la démolition du mur existant et appartenant à M. Moutot.

Convention entre la commune et M. MOUTOT

Monsieur le Maire propose d'établir une convention entre la commune et M. Moutot afin de réaliser les travaux de construction de la mairie et lit les termes de la convention à l'assemblée.

VOTE

**CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et Monsieur Moutot.

La convention est jointe à la présente délibération.

Objet : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'appel d'offres concernant les travaux de rénovation et d'extension de la mairie a pris fin le vendredi 18 janvier à 16 heures.

Marchés pour la rénovation et l'extension de la mairie

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis pour l'ouverture des plis le mercredi 23 janvier et le lundi 4 février pour examiner les offres en présence de M. Brun, architecte.

Le marché global après ouverture des plis s'élève à la somme de :

➤ **150 607,57 H.T. soit 180 126,65 € T.T.C.**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix des



entreprises effectués par la commission d'appel d'offres et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

- DECIDE de retenir les entreprises du tableau ci-joint,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du marché.

TABLEAU DES ENTREPRISES RETENUES POUR LE MARCHE

LOTS		ENTREPRISES	TOTAL H.T	TOTAL TTC
1	Gros-œuvre	ANNETTA	38 895,50 €	46 519,02 €
2	Enduits extérieurs	ENDUIT PLUS 03	12 876,00 €	15 399,70 €
3	Charpente bois	CONSTRUCTION JACOB	4 828,63 €	5 775,04 €
4	Couverture Zinc	BRIERE	11 595,30 €	13 867,98 €
5	Menuiseries bois	MENUISERIE AURICHE	16 408,19 €	19 624,20 €
5 bis	Menuiseries aluminium/vitrerie/fermetures/serrurerie	VERRERIE DU CENTRE	9 681,08 €	11 578,57 €
6	Plâtrerie/revêtements muraux/faux plafonds	SAPP	25 260,87 €	30 212,00 €
7	Carrelage	DE MIRANDA - PRADILLON	8 134,40 €	9 728,74 €
8	Plomberie/sanitaire	MARIDET	4 798,34 €	5 738,81 €
9	Electricité/chauffage électrique/ventilation/climatisation	MARIDET	18 129,26 €	21 682,59 €
TOTAL DU MARCHE			150 607,57 €	180 126,65 €

Objet :

Monsieur le Maire explique que pour la réalisation des travaux d'extension et d'agrandissement de la mairie il est nécessaire de choisir une entreprise qui doit effectuer le repérage des matériaux et des produits contenant de l'amiante.

Choix de l'entreprise pour repérage des matériaux et des produits contenant de l'amiante.

Suite à l'examen de plusieurs devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

- DECIDE de retenir la S.A.R.L. SA3E située sentier de la font Mandrin 03120 LE BREUIL
 - pour un montant de 209.03 € H.T. soit 250 € T.T.C.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du marché.

Objet :

Monsieur le Maire explique que pour la réalisation des travaux d'extension et d'agrandissement de la mairie il est nécessaire de choisir une entreprise qui doit effectuer la mission de "coordination sécurité santé" pour le chantier.

Choix de l'entreprise pour "coordination sécurité santé" du chantier

Suite à l'examen de plusieurs devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,



- VOTE**
- DECIDE de retenir la S.A.R.L. SA3E située sentier de la font Mandrin 03120 LE BREUIL
 - pour un montant de 1505,20 € H.T. soit 1800,22 € T.T.C.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission.
- CONTRE : 0**
ABSTENTION : 0
POUR : 10

Objet :

Choix de l'entreprise pour vérification d'accessibilité aux personnes handicapées.

Monsieur le Maire explique que pour la réalisation des travaux d'extension et d'agrandissement de la mairie il est nécessaire de choisir une entreprise pour vérifier la conformité des travaux d'accessibilité et de délivrer l'attestation d'accessibilité aux personnes handicapées.

Suite à l'examen de plusieurs devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE**
- DECIDE de retenir l'entreprise APAVE SUD EUROPE située 6 rue Marcel Buisson Technopôle de la Loue 03100 MONTLUCON
 - Pour un montant de 300 € H.T. soit 358.80 € T.T.C
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce marché.
- CONTRE : 0**
ABSTENTION : 0
POUR : 10

Objet :

Fixation du montant du raccordement au réseau assainissement

Le Maire invite le Conseil Municipal à revoir le montant du raccordement au réseau d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2013.

le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE, de ne pas augmenter le montant de la participation forfaitaire des usagers au raccordement d'assainissement qui est de 1 500 €.

- VOTE**
- CONTRE : 0**
ABSTENTION : 0
POUR : 10

Objet :

Fixation du montant de la taxe d'assainissement

Le Maire invite le conseil municipal à revoir le montant de la taxe d'assainissement calculée de la façon suivante à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- une partie fixe pour charges administratives de **40 €** par foyer du bourg de St Genest, raccordé ou raccordable au réseau d'assainissement ;
- une partie variable, soit **0.85 € H.T. le M³**, calculée en fonction du nombre de mètres cubes d'eau réellement prélevés.

Le Conseil Municipal confirme la délibération du 25 mars 2005 indiquant que la facturation sera faite par le SIVOM de Doyet :

- VOTE**
- en février 2013 pour la partie fixe semestrielle + partie variable calculée sur la consommation d'eau enregistrée du 1^{er} juin 2012 au 30 novembre 2012;
 - en août 2013 pour la partie fixe semestrielle + variable sur la consommation du 1^{er} décembre 2012 au 31 mai 2013.
- CONTRE : 0**
ABSTENTION : 0
POUR : 10



Objet :

Le Conseil Municipal doit décider de conserver ou non les dispositions et les tarifs existants :

Tarifs des concessions du cimetière et du dépositaire

Les concessions du cimetière sont cinquantenaires (délibération du 12/10/2001).

Tarifs des concessions : **79.50 € le m²**

Tarifs du dépositaire :

- VOTE**
- 1^{er} mois : **gratuit**
 - du 2^{ème} mois au 5^{ème} mois : **11 € / mois**
 - à compter du 6^{ème} mois : **27 € / mois**
- CONTRE : 0**
ABSTENTION : 0
POUR : 10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE de conserver les dispositions et les tarifs existants.

Objet :

Tarifs Salle polyvalente

Compte tenu de l'état des lieux après la location à plusieurs reprises et d'une nouvelle tarification pour la collecte des ordures ménagères Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de la salle des fêtes en répercutant une partie de cette hausse sur les tarifs et en intégrant une prestation obligatoire supplémentaire à savoir le lavage des locaux à la machine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE cette proposition.

Les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes sont les suivants :

- VOTE**
- CONTRE : 0**
ABSTENTION : 0
POUR : 10

	1 ^{ère} journée	2 ^{ème} journée et autres	Vin d'honneur
Personnes de la commune	120€+ EDF	45€ + EDF	30€ + EDF
Personnes hors commune	210€+ EDF	90€ + EDF	60€ + EDF
Associations de la commune	Gratuit 2 fois / an hors EDF	Gratuit 2 fois/an hors EDF	Gratuit hors EDF

Rappel : les Associations de la commune peuvent utiliser la salle gratuitement (hors EDF) en semaine (hors samedi et dimanche) sur réservation.

L'ordre du jour étant épuisé

la séance est levée à 22 heures

Signatures :

Handwritten signatures in blue ink, including names like 'G.P.', 'Fabrice', and 'Joulet'.